

De Spencer Wood à Bois de Coulonge L'histoire derrière la francisation du nom des lieux

Alex Tremblay Lamarche

Number 134, Summer 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88537ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay Lamarche, A. (2018). De Spencer Wood à Bois de Coulonge : l'histoire derrière la francisation du nom des lieux. *Cap-aux-Diamants*, (134), 38–39.



(54)

Bois de Coulonge SPENCERWOOD, QUÉBEC, CANADA

Sur cette carte postale représentant la résidence du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Dussault a rayé de sa main le nom de Spencer Wood pour y inscrire « Bois de Coulonge ». (Carte postale de Spencer Wood. Spicilège assemblé par Clément T.-Dussault, juin 1950, p. 151, Archives de la Société historique de Québec, Fonds Clément Toupin-Dussault, P-010).

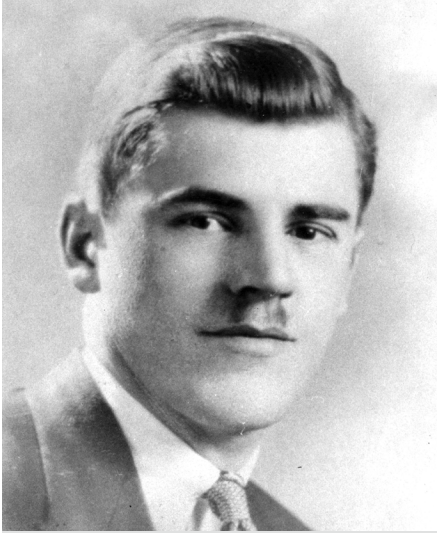
DE SPENCER WOOD À BOIS DE COULONGE L'HISTOIRE DERRIÈRE LA FRANCISATION DU NOM DES LIEUX

Le parc du Bois-de-Coulonge, sis sur les hauteurs de Sillery à Québec, rappelle aujourd'hui la mémoire de Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, gouverneur de la Nouvelle-France de 1648 à 1651, puis de 1657 à 1658. Pourtant, il n'en fut pas toujours ainsi puisque les lieux furent désignés sous le nom de Spencer Wood pendant près de 150 ans. Des recherches récentes menées par Gaston Deschênes dans les archives de la Société historique de Qué-

bec nous révèlent en effet que c'est sous l'impulsion d'un des administrateurs de l'organisme – alors connu sous le nom de « Société d'histoire régionale de Québec » – que ce changement de nom a été apporté.

Ledit administrateur, Clément T.-Dussault, est un instituteur qui profite d'un arrêt de travail, en 1945, pour s'intéresser au domaine qui sert alors de résidence au lieutenant-gouverneur de la province. Après quelques recherches sur

le sujet, il apprend que les lieux furent acquis par d'Ailleboust en 1657 et érigés en fief sous le nom de « châtellenie de Coulonge » au même moment. Dussault découvre également que, quelques années après la mort du gouverneur, la propriété passe entre les mains du Séminaire de Québec (1676) qui décide en 1766 d'en concéder la partie centrale aux commerçants Antoine Orly et John Mayer en retour d'une rente seigneuriale. La partie sud-est du domaine



Clément T.-Dussault est né le 23 novembre 1912 aux Écureuils (aujourd'hui Donnacona). Après une carrière dans l'enseignement, il œuvra à la Commission des accidents du travail et à la Faculté de philosophie de l'Université Laval tout en exerçant différentes fonctions au sein de la Société d'histoire régionale de Québec. En sus de la francisation du nom du domaine qui servit de résidence au lieutenant-gouverneur jusqu'en 1966, on lui doit quelques publications en histoire et la création de la Société d'histoire de Sillery. (Portrait de Clément T.-Dussault. Spicilège assemblé par Clément T.-Dussault, juin 1950, p. 25, Archives de la Société historique de Québec, Fonds Clément Toupin-Dussault, P-010).

passé ensuite entre les mains de plusieurs autres propriétaires dont le brigadier-général Henry Watson Powell et l'inspecteur des douanes Michael Henry Perceval. Le premier y fait construire une résidence d'été dans les années 1780 et lui donne le nom de Powell Place. Le second acquiert cette propriété en 1815 et renomme l'endroit Spencer Wood en l'honneur de son oncle Spencer Perceval, premier ministre anglais (1809-1812). Or, Dussault est d'avis qu'il faut garder à Québec son caractère historique et français. Il croit aussi que la mémoire du gouverneur d'Ailleboust mérite davantage d'être mise de l'avant que celle de Spencer Perceval puisqu'on devrait au premier l'obtention de « notre première charte politique canadienne » (le Conseil de Québec, en 1648) alors que le second ne serait qu'un « premier ministre de l'Angleterre inconnu de l'histoire du Canada ». Fort de cette conviction, Dussault entreprend, en février 1947,

une campagne en vue de ce changement de nom en offrant une conférence sur le sujet aux membres de la Société d'histoire régionale de Québec. Ceux-ci sont rapidement convaincus du bien-fondé de la démarche de Dussault et adoptent aussitôt une résolution d'appui qu'ils envoient au gouvernement provincial. Les journaux publient quant à eux la nouvelle en ne cachant pas leur sympathie pour la proposition de Dussault. Seul *Le Soleil*, alors l'organe du Parti libéral, se montre peu enthousiaste face au projet, jugeant que si un peuple ne trouve pas d'autres sujets de querelle que la toponymie, c'est « qu'il est heureux et sans souci ».

Dussault jouit également de nombreux appuis à l'Assemblée législative. Le ministre des Affaires municipales, Bona Dussault (sans parenté avec lui mais député de sa région natale), s'investit ainsi dès le départ dans la cause et il s'en fait le principal promoteur auprès du premier ministre Maurice Duplessis. Le député indépendant du comté de Québec, René Chaloult, se lève quant à lui en Chambre en février 1949 pour relancer le débat après une certaine accalmie. Ce dernier, tout comme Dussault, fait partie de l'Ordre de Jacques-Cartier, une société nationaliste secrète ayant pour objectif de faire avancer les intérêts des Canadiens français. Dussault peut donc aussi compter sur l'aide discrète de plusieurs de ses membres tels que l'éditorialiste Pierre Vigeant au *Devoir* et l'abbé Paul-Émile Gosselin au Conseil de la vie française.

À la suite de son intervention à l'Assemblée législative, Chaloult croit que l'affaire est presque réglée et écrit à Dussault le 14 février 1949 que « Le premier ministre a paru sympathique au projet. Dès le lendemain, il annonçait à la Chambre que les journalistes étaient invités à dîner au "Bois-de-Coulonge". » Dussault ne prend cependant rien pour acquis et poursuit le combat en publiant un texte qui discrédite le politicien britannique Spencer Perceval dans la presse. En septembre, il s'adresse

directement au premier ministre et, en octobre, il organise une conférence sur le sujet à l'Université Laval. Au terme d'une année de pressions diverses et constantes, Dussault rédige en novembre un rapport aux autorités de l'Ordre de Jacques-Cartier pour faire le point sur les démarches effectuées à ce jour et donner des instructions pour la suite.

Il n'a cependant pas à attendre longtemps avant de pouvoir crier victoire puisque le ministre Dussault l'informe le 6 janvier 1950, sous le couvert de la confiance, que l'affaire est dans le sac, mais que le premier ministre opérerait pour « Bois-de-Coulonge » au lieu de « Châtellenie de Coulonge ». Le 15 février 1950, le ministre d'État Antoine Rivard présente le projet en Chambre. Bien alimenté par les écrits de Dussault, Rivard défend le projet de loi qui est adopté par un vote unanime, en une seule séance, le 7 mars 1950. L'unanimité ne règne toutefois pas au Conseil législatif où Élisée Thériault et Charles Delagrave s'opposent au projet. Le premier estime que cela constitue « une indécatesse à l'endroit de l'élément anglais du pays », tandis que le second est d'avis selon la presse que « ça faisait chic » pour un lieutenant-gouverneur de langue française de s'installer à Spencer Wood ». Le projet de loi est néanmoins adopté « sur division » au Conseil législatif le 15 mars et devient le chapitre 4 des Lois de 1950 après sa sanction le 29 mars 1950. Il constitue probablement la plus grande victoire de la Société historique de Québec en matière de toponymie et rappelle, comme le mentionnera par la suite Dussault dans un cahier d'histoire consacré au Bois-de-Coulonge publié en mars 1950, « que la deuxième partie du vingtième siècle débuta par une affirmation non équivoque du fait français dans l'État français du Québec parvenu à son autonomie ».

Alex Tremblay Lamarche, historien